

22 déc 2023 -20:41

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2023](#)

## Réforme de l'Autorité nationale de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité.

Le 23 février 2022, le Conseil national de sécurité (CNS) a décidé de réformer le l'Autorité nationale de sécurité (ANS). L'ANS est compétente pour délivrer des habilitations, attestations et avis de sécurité. La compétence en matière de « screenings » de sécurité est transférée à la police fédérale. Les compétences restantes de l'ANS, y compris les habilitations de sécurité et l'approbation des systèmes de transmission et de conservation d'informations classifiées, ainsi que la création, la gestion et la distribution de matériel cryptographique, seront transférées à la Sûreté de l'État (VSSE), qui agira en tant qu'ANS dans notre pays à cette fin.

Ces dispositions entreront en vigueur au 1er janvier 2024. Les deux projets d'arrêté royal s'inscrivent dans le cadre du transfert de l'ANS vers la VSSE.

- Un projet d'arrêté royal relatif à la gestion financière de l'Autorité nationale de sécurité, un service administratif à comptabilité autonome

Le statut de service administratif à comptabilité autonome lui permet de gérer les rétributions perçues par l'Autorité nationale de sécurité.

- Un projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 4 septembre 2013 fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du Comité de gestion de l'Autorité nationale de sécurité, service de l'État à gestion séparée

La composition du comité de gestion est modifiée, tout comme les ministres compétents, compte tenu de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité et de son intégration au sein de la Sûreté de l'État.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)